

Comparaison des notes de service, pour la certification complémentaire de FLS

2004	2019
Attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du MEN d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, note de service N°2004-175 DU 19-10-2004, BO n° 39, du 28 octobre 2004;	Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, BO n° 30, du 25 juillet 2019.
Le jury évaluera :	
la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde ;	les connaissances didactiques, et notamment la connaissance du processus d'acquisition d'une langue seconde (interlangue, interférence etc.) ;
la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;	la connaissance et l'expérience des principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère et d'une langue seconde, des matériels pédagogiques disponibles et des démarches pédagogiques pour les publics d'élèves allophones
la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d' élèves non francophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; pédagogie de l'erreur et de son traitement) ;	(capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés ; différenciation pédagogique, pédagogie de l'erreur et de son traitement ; pédagogie de projet ; pratique de l'oral – interactions, reformulations etc.-, phonologie, apprentissage du lexique ; place faite à la littérature et aux arts) ;
la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non-francophones ;	la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la scolarisation des élèves allophones et, plus généralement, de ceux qui concernent l'école inclusive ;
la connaissance des conditions de la scolarisation dans les établissements français de l'étranger ;	
la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire et du collège concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;	La connaissance du traitement de la problématique à l'échelon européen (notamment grands textes européens récents, Cadre européen commun de référence pour les langues ; éducation plurilingue et interculturelle) ;
	la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège, du lycée professionnel et du lycée général et technologique concernant la maîtrise de la langue et l'enseignement des langues étrangères et régionales ;
	la capacité à raisonner au niveau individuel et collectif en termes de connaissances et compétences en français langue de scolarisation (codes scolaires, langue des disciplines, interdisciplinarité, etc.) ;

Comparaison des notes de service, pour la certification complémentaire de FLS

	la connaissance de la problématique de l'analphabétisme et de l'illettrisme, notamment pour les élèves en grand retard scolaire, peu ou pas scolarisés antérieurement ;
la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;	la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
la capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet) ;	la capacité à évaluer les compétences des élèves et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet, en particulier en lien avec le CECRL et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
la capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négoier avec l'équipe d'établissement un plan d' intégration progressive dans la classe d'inscription.	la capacité à élaborer un parcours individualisé de formation pour les élèves et à élaborer et coordonner , avec les équipes pédagogiques, des projets personnalisés d' inclusion .
N.B. : Le jury appréciera particulièrement des candidats la possession des diplômes de lettres mention FLE et des divers diplômes de langue.	N.B. : Le jury appréciera particulièrement des candidats la possession des diplômes de lettres mention FLE/FLS et des divers diplômes de langue.